

KID VTT 2027

ARTICLE 1

Le KID VTT est un challenge ouvert aux licenciés de toutes les fédérations cyclistes. Un classement individuel sera établi sous réserve d'avoir une licence cyclisme. **Les participants non licenciés seront dans le classement de la course mais enlevé du classement du kid vtt 06.**

Pour les licences non-compétition (ex :UFOLEP loisir) et les compétiteurs non licenciés

il sera demandé :un questionnaire de santé (cerfa n°15699*01) en ajoutant le nom, prénom et date de naissance de l'enfant signé par le représentant légal avec nom et prénom accompagné d'un certificat médical si nécessaire.

Les compétiteurs seront soumis au règlement de la fédération organisatrice et à la mise en grille du kid vtt.

ARTICLE 2

Les catégories concernées sont dans le tableau ci-dessous.

Années de Naissance	Catégorie	temps de course
2013 et 2014	U 15	30 à 45 min
2015 et 2016	U 13	20 à 30 min
2017 et 2018	U 11	10 à 20 min
2019 et 2020	U 9	15 min maximum
2021 et 2022	U 7	10 min maximum

ARTICLE 3

Mise en grille

La mise en grille de la première course :

Les compétiteurs seront appelés par rapport à leur résultat N-1 du classement scratch de la catégorie avec pour répartition 2/3 de deuxième année et 1/3 de première année. Les compétiteurs n'ayant pas participé à l'année N-1 seront positionner en fin de grille de façon aléatoire sous les consignes des commissaires.

Pour les épreuves suivante le classement scratch sera appliqué

Le non-respect de la position ou le non-respect des consignes sera sanctionné par les organisateurs par exemple=> un recul dans la grille de départ

ARTICLE 4

Gestion du classement pour la saison 2027 :

Les commissaires et M. Eric Charmes (AOTL Cyclisme) ont la gestion du challenge et seront en charge de transmettre les résultats pour diffusion.

Les cas non prévus par ce règlement seront étudiés de façon collégiale par des représentants des clubs organisateurs et les commissaires.

ARTICLE 5

Pour chaque épreuve concernée sera attribué un classement individuel par l'attribution de points :

Places	Points	Places	Points	Places	Points	Places	Points
1	160	21	83	41	37	61	17
2	150	22	80	42	36	62	16
3	145	23	77	43	35	63	15
4	140	24	74	44	34	64	14
5	135	25	71	45	33	65	13
6	131	26	68	46	32	66	12
7	127	27	65	47	31	67	11
8	123	28	62	48	30	68	10
9	119	29	60	49	29	69	9
10	116	30	58	50	28	70	8
11	113	31	56	51	27	71	7
12	110	32	54	52	26	72	6
13	107	33	52	53	25	73	5
14	104	34	50	54	24	74	4
15	101	35	48	55	23	75	3
16	98	36	46	56	22	76	2
17	95	37	44	57	21	77 et plus	1
18	92	38	42	58	20		
19	89	39	40	59	19		
20	86	40	38	60	18		

Le classement général individuel sera établi par l'addition des points obtenus.

En cas d'ex aequo, les coureurs seront départagés par le plus grand nombre de participation, puis de première place puis, le cas échéant, de 2ème et de 3ème place. En cas de nouvelle égalité, c'est le classement de la dernière épreuve qui les départagera.

Les vainqueurs de l'année N-1 se verront attribuer un bonus de 2 points par course en portant le maillot du KID VTT 06, même s'ils courent dans la catégorie supérieure.

ARTICLE 6

Le protocole du KID VTT est pris en charge par les organisateurs des courses et les fédérations participantes.

En fin de saison du kid vtt :

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Règlement validé par la commission du kid vtt 06
Constituée de responsable club organisateur et fédérale FSGT et UFOLEP